

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/11/30/2021034231/justel>

Dossier numéro : 2021-11-30/05

Titre

30 NOVEMBRE 2021. - Arrêté ministériel fixant la liste pour l'année 2022 avec dérogations génériques à l'interdiction d'utilisation des pesticides en application de l'article 5, paragraphe 2, de l'arrêté du Gouvernement flamand du 15 mars 2013 contenant des règles supplémentaires sur l'utilisation durable des pesticides dans la Région flamande pour les activités non agricoles et horticoles et l'élaboration du Plan d'action flamand sur l'utilisation durable des pesticides (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 15-12-2021 page : 120355

Entrée en vigueur : 25-12-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)